

# Journal d'information de l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne

**useda**  
Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne



# USEDA INFO

Numéro 31 - Juin 2017



Coucy-le-Château

## SOMMAIRE

Édito . . . . .	P. 3	La maintenance éclairage public . . . . .	P. 14-15
Situation financière . . . . .	P. 4-5	Réseau de chaleur à Tupigny . . . . .	P. 16-17
Le très haut débit arrive . . . . .	P. 6-7	Groupement d'achat d'énergie . . . . .	P. 18-19
Numéro d'assistance . . . . .	P. 6	Élection des délégués EPCI . . . . .	P. 20-21
Interview . . . . .	P. 8-9	Nécrologie . . . . .	P. 20
Bornes intelligentes et connectées . . . . .	P. 10-11	Délibérations . . . . .	P. 22
Panorama . . . . .	P. 12-13	Rubrique infos . . . . .	P. 23





*Dans une conjoncture difficile caractérisée par la baisse des dotations dans vos communes, le volume des travaux réalisés par l'USED A reste correct, dans l'ensemble du département, et nous pouvons assurer du travail à nos entreprises.*

*Le programme d'éradication des ballons fluo touche à sa fin, dans les communes en maintenance USED A, 20 000 sources lumineuses ont été remplacées, par des sources au sodium ou par des Leds.*

*Le développement de la fibre optique se poursuit pratiquement dans les temps annoncés, avec quelques semaines de retard, consécutifs aux intempéries hivernales.*

*Après le Chaunois, le déploiement a commencé sur le territoire de l'agglomération Soissonnaise, et les études préalables sont en cours sur le territoire de la Communauté de communes de Retz en Valois.*

*La prochaine étape sera de convaincre les fournisseurs d'accès Internet, très frileux à venir sur le réseau USED A.*

*Le nombre de prises éligibles étant encore trop restreint pour les opérateurs d'envergure même si 29 000 prises sont à ce jour déployées. Avec un objectif prochain de 50 000 prises construites fin juin et 90 000 prises à la fin de l'année. Je suis sûr que les grandes « enseignes » vont venir sur le réseau.*

*Néanmoins, quatre opérateurs alternatifs sont aujourd'hui présents sur le réseau et apportent un service équivalent aux quatre fournisseurs d'accès nationaux.*

*Dès que nous aurons atteint cent mille prises raccordables, soit à la fin du deuxième semestre, le problème sera résolu.*

*Le nombre de bornes de recharge de véhicules électriques, installées sera voisin de 120, l'objectif est pratiquement atteint, et le nombre de recharge commence à augmenter, principalement en zone urbaine.*

*L'USED A continue d'œuvrer pour améliorer l'attractivité du département de l'Aisne.*

*Bonne lecture.*

**Le Président  
Daniel DUMONT**

## Situation financière de l'USEDA

### Budget principal au 31 décembre 2016

Les ressources de fonctionnement sont essentiellement constituées de la taxe sur l'électricité collectée par les fournisseurs.

Les produits de la taxe sur l'électricité constituent en effet en 2016, 59,06 % des recettes de fonctionnement hors achat d'énergie ; la redevance versée par les concessionnaires pour l'utilisation des réseaux électriques et du gaz naturel, assurant pratiquement le solde.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
% taxe municipale	57,89%	60,49%	59,29%	59,78%	62,21%	59,06%

Le montant des recettes de fonctionnement est largement supérieur aux charges. Ces dernières absorbent 36,41 % des produits.

Le poids des charges de personnel est faible. Elles ont représenté 7,44 % en 2016 des produits de fonctionnement hors achat.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
% frais de personnel	6,16%	7,05%	6,84%	6,95%	7,51%	7,44%

Le Syndicat est raisonnablement endetté. Le ratio capacité nette de désendettement (encours de la dette sur autofinancement brut) est voisin de 0,68. Il démontre la capacité du Syndicat à supporter son niveau d'endettement.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ratio capacité de désendettement	0,97	0,91	0,93	0,82	0,70	0,68

Une capacité importante à dégager de l'autofinancement.

Le Syndicat dispose d'une capacité d'autofinancement brut importante.

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brut représente la ressource dégagée par le fonctionnement courant, hors coût de financement de l'investissement (les charges et les produits financiers), du renouvellement des immobilisations (dotations aux amortissements) et des charges et produits exceptionnels.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Autofinancement brut	8 649 588,14 €	8 664 054,20 €	9 450 982,50 €	9 047 798,77 €	8 677 592,84 €	8 887 019,49 €

Le ratio exprimant l'équilibre financier global (somme des charges de fonctionnement et de l'annuité de capital rapportée aux produits de fonctionnement) traduit depuis 2011 un niveau faible des charges fixes par rapport aux produits de fonctionnement.

L'augmentation du ratio depuis 2014 est dû à la baisse de la taxe locale sur la consommation finale de l'électricité en raison de la douceur des hivers et des printemps.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ratio équilibre financier global	0,42	0,41	0,42	0,45	0,47	0,47

Cette situation favorable a permis de dégager après paiement de l'annuité de la dette en capital depuis 2011 un autofinancement courant dont le niveau moyen est proche de 7 713 917 €.

La baisse de l'autofinancement net est due à l'augmentation des charges financières et de la baisse des recettes en raison de la douceur du climat.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Autofinancement net	7 677 240,13 €	7 883 664,00 €	8 318 689,50 €	7 689 353,62 €	7 316 411,95 €	7 398 147,03 €

### Redevance de Concession.

Il existe deux types de recettes liés au cahier des charges de la concession.

En 2014 la baisse de la redevance R2 est liée à la modification du mode de calcul de cette redevance.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Redevance R1	570 955,00 €	645 849,00 €	667 100,82 €	710 897,79 €	719 205,05 €	725 846,57 €
Redevance R2	1 731 825,00 €	1 845 362,42 €	2 215 614,20 €	1 991 021,21 €	2 060 205,20 €	2 209 071,02 €
PCT	1 772 261,00 €	850 252,53 €	1 167 566,72 €	1 222 572,02 €	640 245,65 €	625 188,26 €
TOTAL	4 075 041,00 €	3 341 463,95 €	4 050 271,74 €	3 924 491,02 €	3 419 655,90 €	3 560 105,85 €

La baisse de la PCT en 2016 est liée à la crise économique et à la chute des travaux d'extension, du réseau électrique.

## Le très haut débit arrive dans le département de l'Aisne

### Comment fait-on pour en bénéficier ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 plusieurs communes de l'Aisne sont raccordées à la fibre optique. Cela permet aux particuliers, comme aux professionnels, de bénéficier d'une connexion internet très performante. Le Très Haut Débit donne accès aux dernières offres internet téléphone et TV.

Lorsqu'un foyer est raccordable cela signifie que la fibre optique passe au pied de l'habitation. Pour pouvoir bénéficier de ce nouveau service, il restera juste à installer la fibre optique, en tirant un câble depuis la rue jusqu'à l'intérieur du domicile/local. Cette installation financée par l'USEDA sera effectuée dès que l'utilisateur aura choisi son fournisseur d'accès à Internet.

Le réseau public fibre optique est ouvert à l'ensemble des fournisseurs d'accès Internet souhaitant commercialiser leurs offres d'abonnement en utilisant le réseau de l'USEDA. Quatre opérateurs proposent actuellement leurs offres.

Il s'agit de :

- OZONE (5eme opérateur français en fibre)
- NORD NET
- K-NET
- VITIS

Les particuliers pourront ainsi constater que les tarifs mensuels des abonnements de la fibre optique sont proches de ceux pratiqués pour l'ADSL.

A l'heure actuelle aucun des quatre principaux opérateurs nationaux (Orange, Numéricable-SFR, Bouygues et Free) proposent leur service sur le réseau. Mais cela va changer car prochainement un opérateur cité ci-dessus va arriver. Alors restez connecté...

## Un numéro d'assistance pour le raccordement au RAISO de l'USEDA

Depuis le début d'année 2017, une plateforme téléphonique répond aux questions des futurs usagers du RAISO.

### Pour le grand public

Le premier objectif de la plateforme est de répondre aux questions courantes des habitants sur le déroulé des travaux et les démarches à suivre pour accéder à la fibre optique déployée par l'USEDA.

L'importance du chantier et la complexité du dossier ne permettent pas de donner par téléphone des dates précises de fin de travaux mais plutôt des périodes.

Vous pouvez aussi contacter ce numéro afin de connaître les opérateurs présents à l'heure actuel sur le réseau public Très Haut Débit.

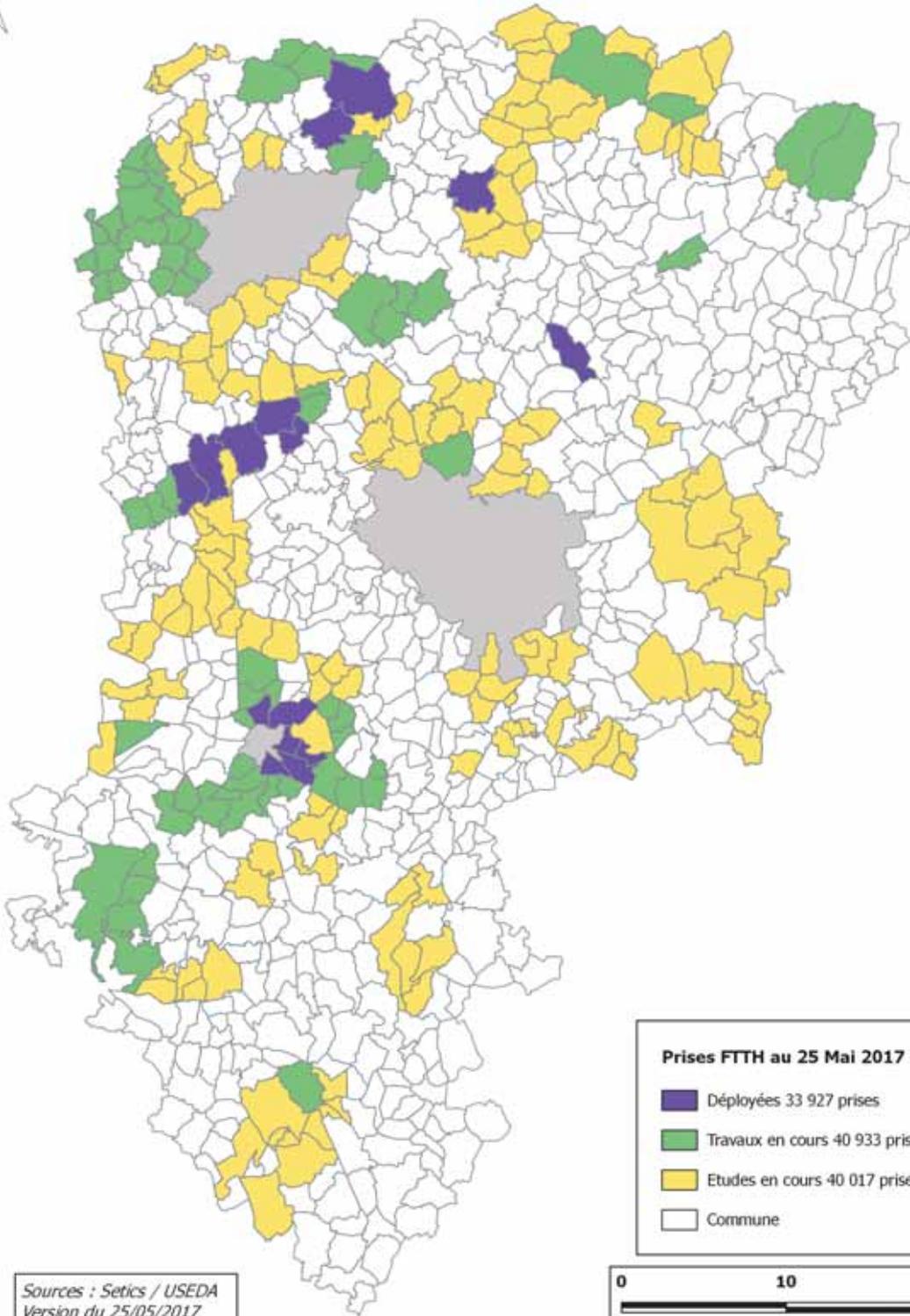
Cependant les demandes particulières sont transmises à l'USEDA pour le traitement par le service de communications électroniques.

### Elus : appelez directement l'USEDA

Les élus locaux concernés par le projet de l'USEDA sur leur territoire doivent toujours contacter leurs interlocuteurs de l'USEDA sans passer par le numéro d'assistance destiné aux particuliers.

**0 810 57 44 02** Service 0,05 € / min  
+ prix appel

**Evolution de la couverture FTTH**



Sources : Setics / USEDA  
Version du 25/05/2017

## Interview



**Jean FAREZ**, maire de Viry-Noueuil et délégué à l'USEDA, nous donne ses impressions sur l'arrivée de la fibre optique dans sa commune.

**1) Comment avez-vous accueilli le projet RAISO de l'USEDA, pour le déploiement du réseau Très Haut Débit dans l'Aisne ?**

*Nous avons accueilli le projet RAISO avec joie et avec une certaine attente. C'est au niveau de la population que cela ce fait ressentir le plus, surtout pour ceux qui n'ont pas un bon débit Internet.*

*Ce projet donne un avantage supplémentaire pour les personnes qui souhaiteraient venir habiter chez nous.*

**2) Que pensez-vous du choix des opérateurs privés à déployer la fibre optique uniquement dans les grandes villes et non en zone rurale ?**

*Je trouve cela dommage que les opérateurs nationaux privilégient les grandes communes ou agglomérations au détriment des plus petites et zone rurale. Surtout que c'est dans ces dernières où l'on trouve les débits Internet les plus faibles et où l'attente de l'arrivée du Très Haut Débit est la plus forte.*

*On constate aussi qu'une grande majorité des personnes ne souhaitent pas changer d'opérateurs et qu'il serait préférable que ces opérateurs, qui ont délaissé ces zones, arrivent au plus vite.*

**3) Comment se sont déroulés les travaux dans votre commune ?**

*Les travaux se sont déroulés rapidement et dans de bonne relation avec les entreprises qui sont intervenu.*

*Ces entreprises sont venu à plusieurs reprises en mairie nous expliquer et informer sur ce qu'il allait être fait, étape par étape.*

**4) On parle souvent de fracture numérique, en était-il de même à Viry-Noueuil ?**

*C'était le cas dans certains secteurs de la commune ; d'où une grosse attente de leur part pour l'arrivée de la fibre optique. Mais globalement Viry-Noueuil bénéficie d'un bon débit Internet.*

**5) Quelle valeur ajoutée le Très Haut Débit peut apporter à une commune comme la vôtre ?**

*Pour l'instant on ne peut pas mesurer les avantages que peut-nous apporter l'arrivée du Très Haut Débit à Viry-Noueuil.*

*Mais dans un avenir proche, oui cela donnera une valeur ajoutée à la commune, surtout avec les nouveaux besoins comme le télétravail, la dématérialisation, la TV par Internet,...*

*Tous ces nouveaux usages vont demander un débit Internet plus fort et seule la fibre optique pourra répondre à ces nouveaux besoins.*

**6) Quels sont les attentes des entreprises à l'arrivée de la fibre optique ?**

*L'arrivée de la fibre optique va nécessairement intéresser les*

*entreprises qui ont de plus en plus besoin d'une bonne connexion Internet mais aussi pour les commerces avec e-commerce ou le drive (faire ses courses sur Internet).*

*Avoir la fibre optique à Viry-Noueuil va permettre de faire venir de nouvelles entreprises, qui peut-être avant hésitaient à s'installer à cause d'un débit Internet insuffisant.*

**7) Votre mairie va-t-elle se raccorder au réseau Très Haut Débit ? et en quoi cela vous sera utile ?**

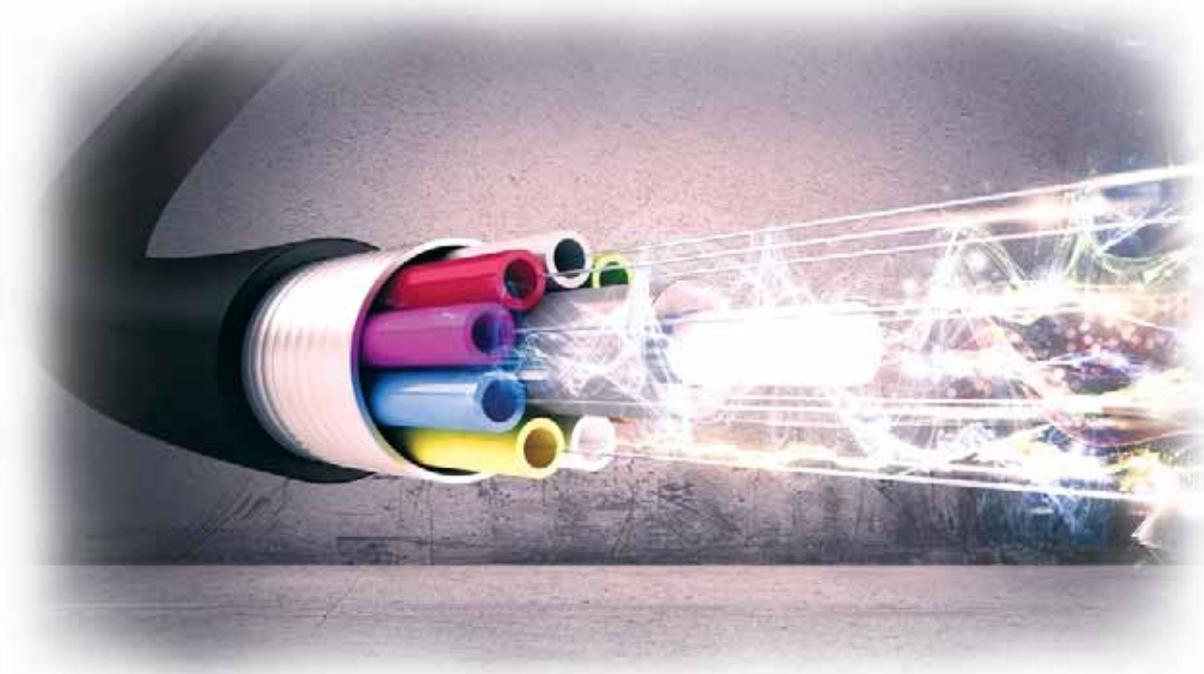
*Oui, nous avons comme intention de nous raccorder au Très Haut Débit mais attendons de voir si d'autres*

*opérateurs viendraient sur le RAISO, afin d'avoir le choix au niveau des offres.*

*Nous avons de gros besoins au niveau du débit Internet, notamment avec le téléservice. Nous avons aussi les écoles et la bibliothèque qui sont raccordées sur le réseau de la Mairie. C'est pour cela que la fibre optique nous aiderait à avoir un meilleur débit.*

**8) Et pour le mot de la fin ?**

*Je tiens à féliciter l'USEDA pour la démarche accomplie dans le département de l'Aisne et tout particulièrement à Viry-Noueuil.*



## Des bornes intelligentes et connectées

Dans le cadre du Programme d'Investissement Avenir et sous l'impulsion des collectivités locales volontaires, le projet DIRVE 02 porté par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (l'USEDA), permet de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire axonais.

Afin de développer et de favoriser l'utilisation de ce mode de transport, plus respectueux de l'environnement, l'USEDA s'est fixée pour objectif d'implanter environ 120 bornes dans 90 communes du département de l'Aisne, d'ici la fin de l'année.

A ce jour, il y a 95 bornes d'installées et mises en services dans une cinquantaine de communes de l'Aisne.

Chaque borne DIRVE 02 permet de recharger simultanément deux voitures (22 kVA pour chaque prise type 2 de standard européen) et/ou deux vélos (prise de type EF de 3kVA).

Les bornes sont communicantes et reliées à un centre de supervision : grâce à une application sur son smartphone, chaque utilisateur peut localiser la borne la plus proche et connaître sa disponibilité.



22 kW



2.2 kW

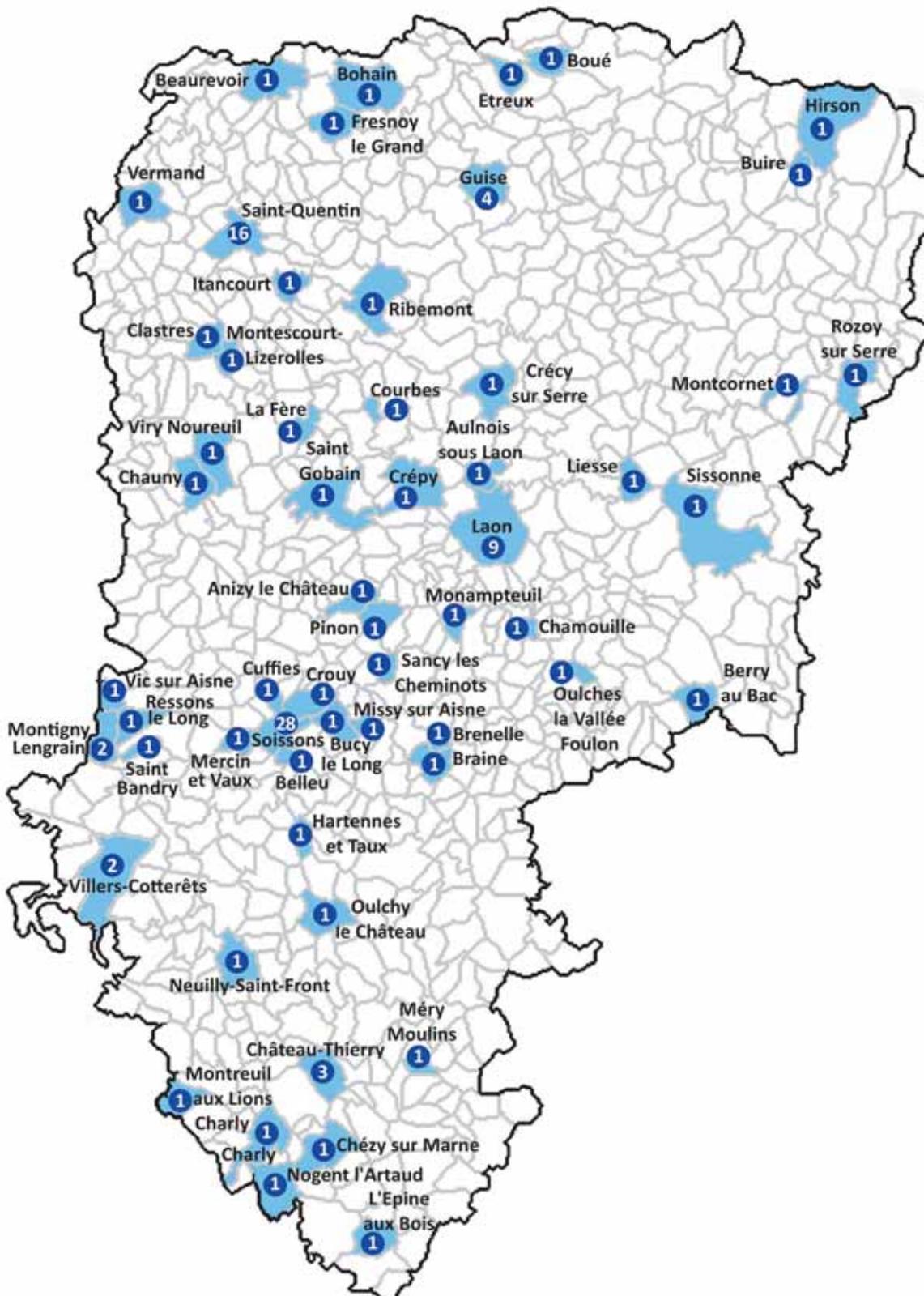
Les bornes sont interopérables : Les usagers de l'Aisne peuvent se recharger sur d'autres réseaux avec leur badge, de même que les usagers extérieurs au département peuvent utiliser les bornes DIRVE 02, car l'USEDA a signé des conventions de partenariat avec 3 opérateurs : SODETREL, RENAULT BOSCH et KIWHI PASS.

Les bornes sont également équipées de moyens monétiques (QR CODE via smartphone et carte RFID) pour le règlement des charges.

Par ailleurs, une vidéo a été réalisée afin d'aider les utilisateurs se recharger sur nos bornes publiques. Cette vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de l'USEDA.



# Réseau des bornes de recharge 2017



Bornes intelligentes

## Flavigny-le-grand et Beaurain

Les travaux d'enfouissement des réseaux qui ont eu lieu rue du Clos d'Hucquigny ont été réalisés par l'entreprise ENGIE INEO.

Ces travaux furent l'occasion d'éradiquer les ballons fluorescents de la rue. Un budget de 182 800 € a été consacré pour la dissimulation des réseaux électriques et un autre de 127 300 € pour les réseaux d'éclairage public et téléphoniques.



*Avant*



*Après*

## Guny

La commune de Guny a entrepris la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue Eugène Caron et d'éradication des ballons fluorescents. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise SETI.

77 500 € ont été consacrés à l'effacement des réseaux électriques et 47 550 € ont été affectés à l'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public.



*Avant*



*Après*

## Sermoise

L'entreprise Demousselle a réalisé le renforcement des réseaux électriques et a procédé à l'éradication de 5 ballons fluorescents sur la commune de Sermoise, rue du Chemin.

Le montant des travaux s'élève à 43 740 € pour l'enfouissement des réseaux électriques bas tension et à 29 185 € pour les réseaux d'éclairage public et téléphoniques.



*Avant*



*Après*

## La Malmaison

Dans le cadre de l'aménagement de la rue d'en Haut, l'entreprise DRTP a effectué les travaux d'effacement des réseaux aériens.

Les travaux d'enfouissement du réseau des fils nus se sont élevés à 81 350 €, ceux des réseaux d'éclairage public et de télécommunication ressortent à 75 000 €.



*Avant*



*Après*

## Seraucourt-le-Grand

A Seraucourt le Grand, les travaux de dissimulation des réseaux électriques en coordination avec l'enfouissement des réseaux rue Henri Poizot et rue Louise de Robert de Latour ont été réalisés par l'entreprise SANTERNE.

Le montant des travaux s'élève à 149 260 € pour l'enfouissement du réseau électrique et 105 000 € pour les réseaux téléphoniques et l'éclairage public.



*Avant*



*Après*

## Fossoy

Les travaux rue des Dimes, concernant l'enfouissement des réseaux ont été réalisés par l'entreprise GTIE.

Le montant des travaux de dissimulation du réseau électrique basse tension s'élève à 148 000 € et ceux des réseaux d'éclairage public et télécommunications ressortent à 81 910 €.



*Avant*



*Après*

## La maintenance éclairage public

La maintenance de l'éclairage public et l'USEDA est une longue histoire commune (pour les réseaux aériens supports béton commun et pour le souterrain tranchées communes).

La maintenance éclairage public est un domaine technique qui se complexifie, notamment au niveau des dépenses énergétiques qui deviennent de plus en plus importantes et des responsabilités des maires plus exigeantes (normes électriques, exigences des habitants, sécurité des installations).

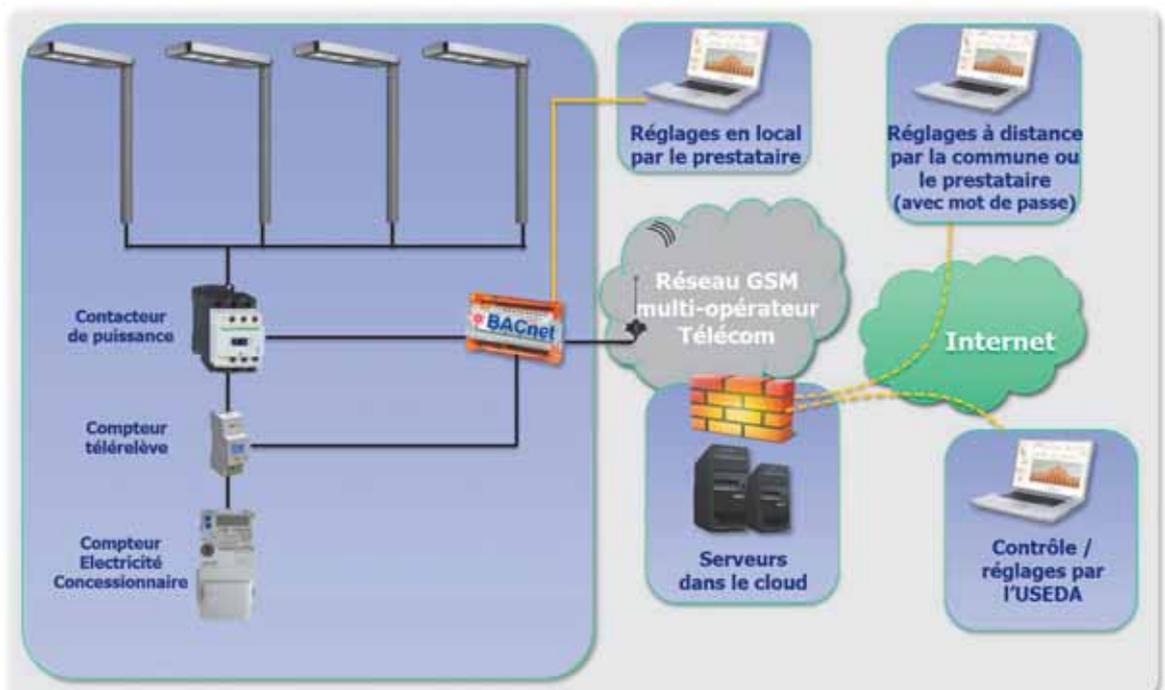
Face à cette situation seul un syndicat de la taille d'un département peut se doter de services techniques spécialisés et d'outils informatiques adaptés et performants.

A ce jour, 520 communes adhèrent à la compétence maintenance et fonctionnement de l'éclairage public à l'USEDA. Les objectifs du syndicat sont à la fois fonctionnels et techniques afin de réaliser des économies d'éclairage public des communes adhérentes à la maintenance.

Depuis près de dix ans l'USEDA assure cette prestation et les résultats sont très concluants :

- Le nombre de points lumineux au 31/12/2016 a augmenté de 30 % par rapport à décembre 2011 pour atteindre le nombre de 57 000.
- Le nombre ballons fluorescents au 31/12/2016 s'élève à 2 437 en baisse de -83,8 % par rapport décembre 2011.
- La puissance par point lumineux atteint 108,3 watts en baisse de 11 % par rapport à décembre 2011.
- La consommation d'énergie par point lumineux s'élève à 44,75 € en baisse de -10 % par rapport à décembre 2011 alors le prix de l'énergie a fortement augmenté pendant cette période.

***Si l'USEDA veut continuer à obtenir des résultats intéressants il faut changer le système qui assure la maintenance.***



Le nouveau processus doit répondre aux objectifs fonctionnels suivants :

Objectifs fonctionnels	Objectifs techniques
<p><b>Suivre les consommations à des fins de facturation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi journalier / mensuel / annuel</li> <li>- Contrôle des coûts d'illuminations de Noël</li> </ul> <p><b>Contrôler la consommation réelle des lampes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par rapport aux valeurs théoriques annoncées par les fabricants</li> </ul> <p><b>Détecter des dysfonctionnements en temps réel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disjonction d'un circuit d'EP</li> <li>- Panne d'une ou plusieurs lampes</li> <li>- Consommation anormale</li> <li>- Panne de courant (suivi heure de coupure / de remise en route)</li> <li>- Ouverture des armoires de commandes</li> </ul> <p><b>Commander à distance (horaires, dérogations exceptionnelles...) Rendre les communes acteurs dans la programmation de l'éclairage public.</b></p> <p><b>Contrôler les informations données par les entreprises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi précis du temps de fonctionnement réel pour planifier le relamping</li> </ul>	<p><b>Garantir la fiabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de conception « industrielle »</li> <li>- Températures de fonctionnement au moins identiques aux RADIOLITES</li> <li>- Mise à l'heure automatique / passage heure hiver-été</li> </ul> <p><b>Garantir la pérennité des investissements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir recours à des équipements utilisant des protocoles « ouverts » : BACNET</li> <li>- Homogénéiser avec d'autres applications existantes ou d'avenir</li> <li>- Utiliser des technologies récentes (IP)</li> </ul> <p><b>Être propriétaire de l'infrastructure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour être propriétaire des données</li> <li>- Pour limiter les coûts de fonctionnement</li> <li>- Pour être libre des choix d'évolutions éventuelles</li> </ul>

Une expérimentation a été mise en place pour la commune de Presles et Thierny. L'USEDA a mis en place des automates BACNET sur les 5 armoires d'éclairage public du village.

Cette commune a été choisie en raison d'une couverture 3G qui est quasi inexistante.

Ainsi l'USEDA a installé des sous-compteurs qui donnent la consommation avec un écart inférieur

à 1 % et a choisi de passer sur un abonnement multi-opérateur ce qui a permis d'obtenir les données toutes les jours. Le système mis en place permettra des horaires de coupure et de remise en route du réseau électrique. Le suivi en temps réel de la tension réseau, le suivi des ouvertures intempestives des portes des armoires et permettra de mesurer si la commune le souhaite la qualité de l'air,...

## La mise en place du réseau de chaleur bois à Tupigny

Une chaufferie pour le réseau de chaleur a été installée le 17 mai dernier à Tupigny. Elle dessert des bâtiments communaux (école et mairie et deux logements), un particulier, une MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) ainsi que le logement de fonction du directeur de la MARPA.

Début 2016, deux entreprises ont été retenues pour ce projet : Le bureau d'études CEDEN comme assistant à maître d'ouvrage et l'entreprise IDEX pour la Conception, Réalisation, l'Exploitation et la Maintenance (CREM) du réseau et de la chaufferie bois. L'USEDA, quant à elle, assure la maîtrise d'ouvrage publique de la chaufferie bois.

Ce réseau de chaleur fonctionne comme un chauffage central mais à l'échelle d'un quartier.

La chaleur est produite dans un site de production à partir de source d'énergie bois (+ propane en secours); elle est ensuite transportée sous forme d'eau ou de vapeur via des canalisations souterraines jusqu'aux bâtiments raccordés.

Le réseau de chaleur fonctionne en circuit fermé : une fois que le fluide chaud a cédé ses calories, il est retourné sous forme d'eau refroidie vers le site de production qui assure son retraitement.

Chaque bâtiment est équipé d'un échangeur qui récupère directement la chaleur sous forme d'eau chaude et la transfère au réseau de chauffage collectif de l'immeuble.

Un bardage en bois recouvre cette chaufferie bois afin d'être plus esthétique et de mieux s'intégrer dans le paysage.



Ce projet est financé par des subventions publiques provenant de l'ADEME, la région, et par l'USEDA. Le coût total du projet est de 470 000 € TTC.



# ■ Réseau de chaleur bois ■

## Groupement d'achat d'énergie

Les marchés de l'énergie sont ouverts à la concurrence depuis 2007 : tout consommateur peut choisir de s'approvisionner en électricité et en gaz auprès des opérateurs historiques (EDF, SICAE de l'Aisne, SICAE de l'Oise et ENGIE -ex GDF SUEZ-) aux tarifs réglementés de vente ou auprès de fournisseurs au prix du marché.

La libéralisation s'est accélérée avec la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité, imposant aux consommateurs de mettre en concurrence leurs fournisseurs.

Cette obligation de mise en concurrence s'applique :

- depuis le 31 décembre 2014 aux bâtiments et installations dont la consommation de gaz naturel dépasse 200.000 kWh par an ;
- depuis le 31 décembre 2015 aux bâtiments et installations :
  - dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000 kWh par an
  - dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts)

La suppression des tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Une démarche potentiellement complexe et fastidieuse, notamment pour les petites communes.

Pour alléger cette charge administrative supplémentaire et permettre aux collectivités d'accéder aux meilleures conditions tarifaires, l'USEDA a donc mis en place deux groupements d'achats d'énergie en 2014 et 2015 : l'un pour le gaz, l'autre pour l'électricité.

### Qu'est-ce qu'un groupement de commandes ?

Un groupement de commandes permet de regrouper les besoins pour obtenir de meilleurs prix et services. Il est organisé par un coordonnateur (l'USEDA) en charge de la procédure d'appel d'offres et de passation des marchés. Plus il y a d'adhérents, plus le volume est important et les offres intéressantes.

Chaque adhérent au groupement passe commande des produits ou services dont il a besoin sur la base des prix négociés durant toute la durée des marchés.

### Comment adhérer ? Quelles sont les obligations ?

L'adhésion à un groupement de commandes se fait par délibération de l'organe exécutif.

Le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres.

Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours.

Chaque adhérent s'engage à recourir aux fournisseurs choisis par le groupement jusqu'à la date d'échéance de celui-ci.

Le groupement comprendra aussi des lots pour mieux connaître son patrimoine et maîtriser ses consommations d'énergie. Les adhérents qui le souhaitent pourront souscrire à ces services sur des bases de prix très avantageuses.

## Qui sont les bénéficiaires ?

Le groupement est ouvert aux personnes morales suivantes, dont le siège est situé dans le Département de l'Aisne.

- L'ensemble des personnes morales de droit public (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d'intérêt public, CCAS, ...) ;
- Les personnes morales de droit privé (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale, organisme d'habitation à loyer modéré, établissement de santé, maisons de retraites).

## Quel est le rôle du coordonnateur ?

L'USEDA est le coordonnateur. Il coordonne le groupement depuis le recensement des besoins jusqu'au suivi des adhérents après passation des marchés, notamment en cas de litige. Il collecte les données et les agrège pour préparer l'appel d'offres, ordonne les publications légales, sélectionne les offres et en avise les adhérents.

## Quels avantages ?

Adhérer au groupement d'achat facilite les démarches des adhérents. Ils

bénéficient notamment des meilleurs prix et services, grâce à l'effet de mutualisation de la demande d'achat.

Cela sécurise techniquement et juridiquement l'achat, grâce à l'expertise de l'USEDA en matière de procédures d'appel d'offres.

Les adhérents conservent aussi leur autonomie au niveau de la gestion et de l'exécution de ses contrats d'électricité et de gaz, tout en bénéficiant de l'expertise de l'USEDA.

## Quel coût ?

L'adhésion au groupement de commande est gratuite, les membres ne prenant part qu'aux frais de fonctionnement selon le barème suivant :

- Commune :
  - La participation financière de la commune est de 0,15 €/habitant.
  - Le montant maximal de la participation financière est de 9 600 €.
- Autres membres :
  - La participation financière est de 100 € par points de livraison.
  - Le montant maximal de la participation financière est de 9 600 €.



## Élections des délégués du nouveau collège des EPCI

Suite à l'adhésion de 14 Communautés de communes ou d'agglomération à l'USEDA, au titre de la compétence L 1425-1 (communications électroniques), une réunion s'est déroulée le 20 février dernier afin de faire le point sur le déploiement du réseau Très Haut Débit dans le département.

Durant cette réunion, quatre délégués ont été élus pour constituer le nouveau collège des EPCI. Ils participent au Comité Syndical de l'USEDA.

Le collège des EPCI est donc représenté par :

- Monsieur Hervé MUZART
- Monsieur Jean SAUMONT
- Monsieur Maurice COUTTE
- Monsieur André RIGAUD

Nous leur avons souhaité la bienvenue au Comité Syndical qui a eu lieu le 6 avril 2017.

### Nécrologie

Daniel Berger ancien maire de Jaulgonne est décédé à l'âge de 89 ans, le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Boulangier-pâtissier de métier, il avait pris sa retraite en 1983. En parallèle, l'homme a mené une longue carrière au sein de la municipalité et du sud de l'Aisne.

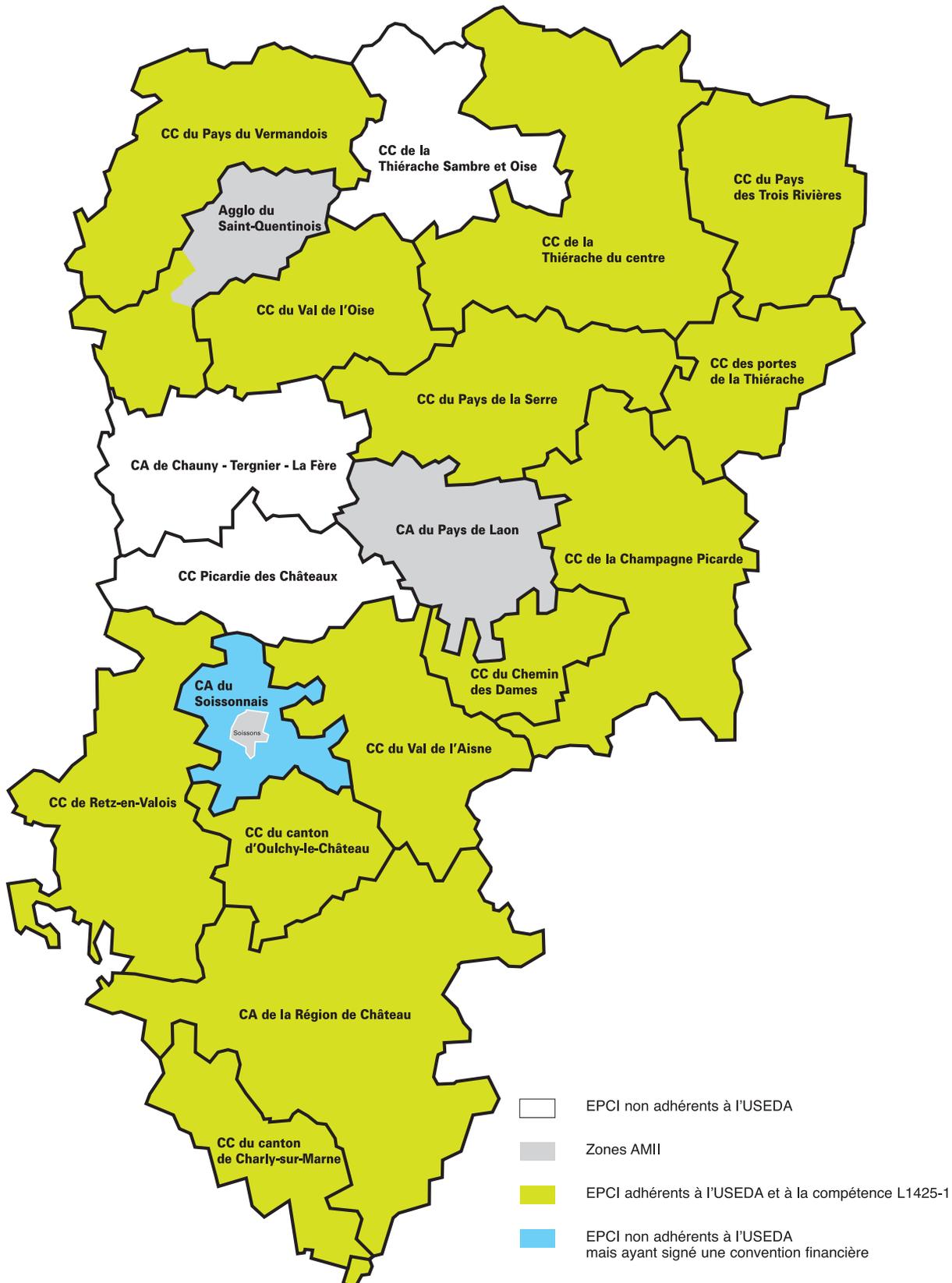
Il fut conseiller municipal, puis maire de Jaulgonne de 1971 à 2008. Il s'est fortement investi durant ses mandats et notamment en 1997, dans la création de la salle culturelle en centre bourg, qu'il a inauguré en 2002.

Daniel Berger était très attaché au tissu associatif local dont il apportait son soutien.

Il fut aussi Président du secteur Sud de l'Aisne à l'USEDA de 1983 à 1995, puis vice-président de 1995 à 2008. Mais aussi Président du syndicat intercommunal scolaire de 1979 à 2008 et vice-président de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie de 1995 à 2008.



# EPCI adhérentes à la compétence L1425-1



## Délibérations du Comité et du Bureau Syndical

### Bureau Syndical du 10 janvier 2017

- ✓ **Délibération 1 :**  
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes des PORTES DE LA THIERACHE.
- ✓ **Délibération 2 :**  
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de FRIERES FAILLOUEL.
- ✓ **Délibération 3 :**  
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de VICHEL NANTEUIL.
- ✓ **Délibération 4 :**  
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de COURCHAMPS.
- ✓ **Délibération 5 :**  
Proposition de programme complémentaire EPE 2017 n°2.
- ✓ **Délibération 6 :**  
Proposition de programme complémentaire EPC 2017 n°2.

### Bureau Syndical du 25 janvier 2017

- ✓ **Délibération 1 :**  
Autorisation donnée au Président pour signer convention de partage de chambre télécom avec la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, AISNE THD et l'USEDA.

### Bureau Syndical du 10 février 2017

- ✓ **Délibération 1 :**  
Proposition de programme complémentaire EPE 2017 n°3.
- ✓ **Délibération 2 :**  
Proposition de programme complémentaire N°11 REN 2016 (Eradication des ballons fluorescents).

### Bureau Syndical du 23 février 2017

- ✓ **Délibération 1 :**  
Autorisation donnée à Mr le Président pour un accord d'itinérance entre CHARGEMAP et l'USEDA pour faciliter la recharge et le paiement sur les bornes de recharges pour véhicules électriques.
- ✓ **Délibération 2 :**  
Autorisation donnée au Président pour signer un contrat pour l'assurance des biens de l'USEDA avec la SMACL.
- ✓ **Délibération 3 :**  
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer une convention de partenariat entre KIWHI PASS SOLUTIONS et l'USEDA pour faciliter la recharge et le paiement sur les bornes de recharges pour véhicules électriques.

### Comité Syndical du 6 avril 2017

- ✓ **Délibération 1 :**  
Compte administratif 2016 (budget principal).
- ✓ **Délibération 2 :**  
Compte administratif 2016 (budget communications électroniques).
- ✓ **Délibération 3 :**  
Compte administratif 2016 (budget énergie).
- ✓ **Délibération 4 :**  
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 (budget principal).
- ✓ **Délibération 5 :**  
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 (budget communications électroniques).

- ✓ **Délibération 6 :**  
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 (budget énergie).
- ✓ **Délibération 7 :**  
Approbation du compte de gestion du receveur principal (budget principal 2016).
- ✓ **Délibération 8 :**  
Approbation du compte de gestion du receveur principal (budget communications électroniques 2016).
- ✓ **Délibération 9 :**  
Approbation du compte de gestion du receveur principal (budget énergie 2016).
- ✓ **Délibération 10 :**  
Budget supplémentaire principal 2017.
- ✓ **Délibération 11 :**  
Budget supplémentaire communications électroniques 2017.
- ✓ **Délibération 12 :**  
Budget supplémentaire énergie 2017.
- ✓ **Délibération 13 :**  
Annulation de titres et admission en non-valeur.
- ✓ **Délibération 14 :**  
Autorisation ouverture ligne de trésorerie.
- ✓ **Délibération 15 :**  
Modifications des conditions financières.
- ✓ **Délibération 16 :**  
Modifications des conditions tarifaires de la chaufferie d'URCEL.
- ✓ **Délibération 17 :**  
Points sur les Compétences optionnelles transférées à l'USEDA depuis le Comité syndical du 30/11/2017.
- ✓ **Délibération 18 :**  
Adhésion de la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise.
- ✓ **Délibération 19 :**  
Autorisation donnée au Président pour lancer la consultation dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat gaz naturel dont l'USEDA est le coordonnateur (accord- cadre et marchés subséquents).
- ✓ **Délibération 20 :**  
Autorisation donnée au Président pour lancer la consultation dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont l'USEDA est le coordonnateur (accord- cadre et marchés subséquents).
- ✓ **Délibération 21 :**  
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer un avenant relatif à la mise en place du mécanisme de capacité avec ENGIE pour le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité (lot 2).
- ✓ **Délibération 22 :**  
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer un avenant relatif à la mise en place du mécanisme de capacité avec EDF pour le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité (lot 3).
- ✓ **Délibération 23 :**  
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer un avenant relatif à la mise en place du mécanisme de capacité avec TERRALIS pour le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité (lot 5 et 6).
- ✓ **Délibération 24 :**  
Remboursement des frais de déplacement des élus.

### Bureau Syndical du 27 avril 2017

- ✓ **Délibération 1 :**  
Proposition de programme complémentaire N°12 REN 2016 (Eradication des ballons fluorescents).
- ✓ **Délibération 2 :**  
Marché contrôle technique des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse 2017-2020 - choix du prestataire pour l'attribution des marchés lot 1 et lot 2 et autorisation donnée au Président pour signer les marchés.

## Les délégués

- 01 Aubenton: Pierre Didier
- 02 Béthancourt-en-Vaux : Jean-Pierre Liefhooghe - Jean Farez - **René Paris**
- 03 La Capelle : Patrice Poulain - Jacques Jopek
- 04 Coucy-le-Château : Jacques Brycove - Benoit Philippon
- 05 Craonne : **Dominique Chovet**
- 06 Faverolles : Alexandre de Montesquiou
- 07 Fère-en-Tardenois : Bernard Viet
- 08 Guise : Patrick Dumon - Philippe Guibier
- 09 Marle : Georges Carpentier
- 10 Neufchâtel : Alain Robert
- 11 Neuilly-saint-Front : **Béatrice Leveque**
- 12 Nord de Laon : Christophe Coulon
- 13 Nord-Est de Saint-Quentin : **Elie Boutroy** - Bruno Leriche
- 14 Sud-Est de Saint-Quentin : Pascal Bon
- 15 Sissonne : Michel Tellier - Claude Philippot

- 16 Sud de l'Aisne : **Jean-Claude Bereaux** - Jean-Claude Bohain
- 17 Sud de Laon : José Gosset
- 18 Vallée de la Crise : **Daniel Dumont**
- 19 Vailly-sur-Aisne : Gérard Lainé - Henri Dumonet
- 20 Vermandois : Michel Bono - Marcel Leclerc
- 21 Vervinois : Jean Vermue
- 22 Vic-sur-Aisne : Tristan Leroux
- 23 Soissons : Alain Louvet - Pascal Tordeux
- 24 Nord-Ouest de Soissons : Patrick Dumaire
- 25 Vallée de la Vesle : Francis Marlier
- 26 Vallée de la Marne : Elisabeth Clobourse - Christian Regal
- 27 Laon : Yves Buffet - Sylvie Letot
- 28 Saint-Quentin : Sylvie Robert - Agnès Potel - Freddy Grzeziczak
- Conseil Départemental : Pierre-Jean Verzelen - **Thomas Dubebout**  
Michel Collet - Jean-Luc Lanouilh
- EPCI : Hervé Muzart - Jean Saumont - Maurice Coutte - André Rigaud

## Les techniciens : Électricité et éclairage public



- 03 La Capelle
- 06 Guise
- 13 Nord-Est de Saint-Quentin
- 14 Sud-Est de Saint-Quentin
- 20 Vermandois
- 23 Soissons
- 28 Saint-Quentin

Emmanuel Beaudouin  
Tél : 03 23 27 15 94



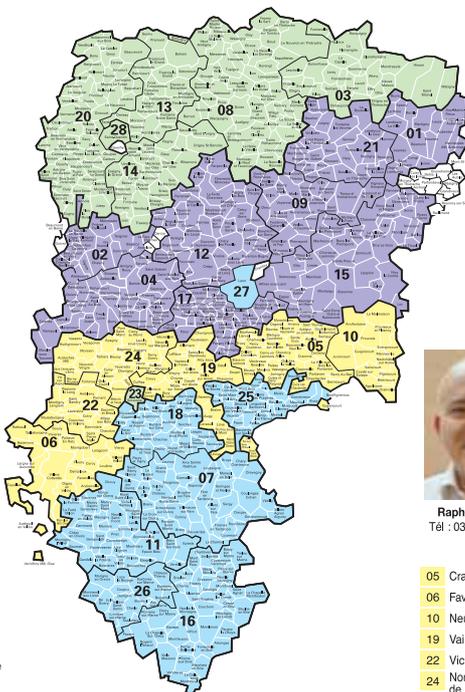
- 01 Aubenton
- 02 Béthancourt-en-Vaux
- 04 Coucy-le-Château
- 09 Marle
- 12 Nord de Laon
- 15 Sissonne
- 17 Sud de Laon
- 21 Vervinois

Armelle Feil  
Tél : 03 23 27 15 95



Christophe Stasiak  
Tél : 03 23 27 15 91

- 07 Fère-en-Tardenois
- 11 Neuilly-Saint-Front
- 16 Sud de l'Aisne
- 18 Vallée de la Crise
- 25 Vallée de la Vesle
- 26 Vallée de la Marne
- 27 Laon



Raphaël Carton  
Tél : 03 23 27 15 89

- 05 Craonne
- 06 Faverolles
- 10 Neufchâtel
- 19 Vailly-sur-Aisne
- 22 Vic-sur-Aisne
- 24 Nord-Ouest de Soissons

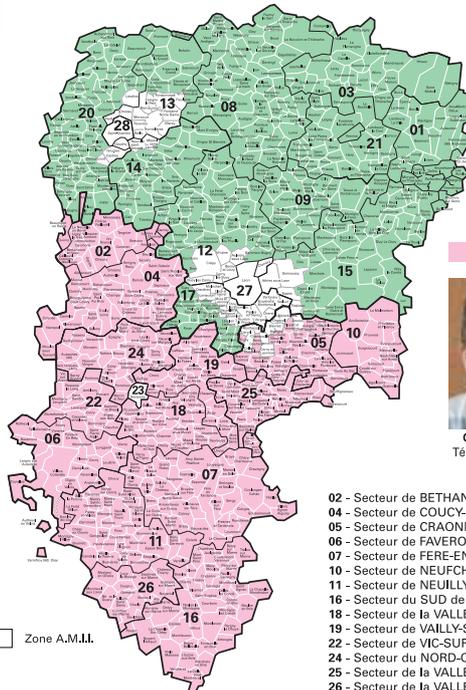
## Les techniciens : Communications électroniques

### Lot N° 1



Laurie Denoyelle  
Tél : 03 23 27 13 24

- 01 - Secteur d'AUBENTON
- 03 - Secteur de LA CAPELLE
- 08 - Secteur de GUISE
- 09 - Secteur de MARLE
- 12 - Secteur du NORD de LAON
- 13 - Secteur du NORD-EST de SAINT-QUENTIN
- 13 - Secteur du NORD-EST de SAINT-QUENTIN
- 14 - Secteur du SUD-EST de SAINT-QUENTIN
- 15 - Secteur de SISSONNE
- 17 - Secteur du SUD de LAON
- 20 - Secteur du VERMANDOIS
- 21 - Secteur du VERVINOIS



### Lot N° 2



Gaëtan SANDT  
Tél : 03 23 27 13 23

- 02 - Secteur de BETHANCOURT-EN-VAUX
- 04 - Secteur de COUCY-LE-CHATEAU
- 05 - Secteur de CRAONNE
- 06 - Secteur de FAVEROLLES
- 07 - Secteur de FERÉ-EN-TARDENOIS
- 10 - Secteur de NEUFCHÂTEL
- 11 - Secteur de NEUILLY-SAINT-FRONT
- 16 - Secteur du SUD de L'AISNE
- 18 - Secteur de la VALLÉE de la CRISE
- 19 - Secteur de VAILLY-SUR-AISNE
- 22 - Secteur de VIC-SUR-AISNE
- 24 - Secteur du NORD-OUEST de SOISSONS
- 25 - Secteur de la VALLÉE de la VESLE
- 26 - Secteur de la VALLÉE de la MARNE

## Syndicat Mixte Ouvert

USEDA – ZAC Champ du Roy – Rue Turgot  
CS 90666 – 02007 LAON CEDEX  
Tél. 03 23 27 15 80 – Fax 03 23 27 15 81  
Courriel : [contact@useda.fr](mailto:contact@useda.fr)  
Sites internet : <http://www.useda.fr>  
<http://www.raiso02.fr>

*Site internet : <http://www.useda.fr>*



Belleu

*Pour obtenir des renseignements  
généraux sur VOS TRAVAUX  
n'hésitez pas,  
composez le numéro :  
**03 23 27 15 80***

Cet éditorial est publié en vertu  
de la loi d'orientation  
n° 92.125 du 6 février 1992  
relative à l'administration territoriale de la  
République.

Directeur de la publication : Daniel DUMONT  
Comité de rédaction : Yves de MOLINER - Jessica BONE  
Conception, composition, photographies et maquette :  
P. BEFONDS  
Impression : COURRIER DE L' AISNE 120274/17  
I.S.S.N. 1271-6316  
Dépôt légal n° 951 - 2<sup>ème</sup> Trimestre 2017

**Syndicat Mixte Ouvert**

ZAC Champ du Roy, Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON CEDEX

Tél. : 03 23 27 15 80 - Fax : 03 23 27 15 81 - Courriel : [contact@useda.fr](mailto:contact@useda.fr) - Site internet : <http://www.useda.fr>